

Le 20 septembre 2013

**Sous toutes réserves****Par courriel électronique et par poste**Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800, Square Victoria  
Montréal (Québec) H3C 1E8**Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement  
DOSSIER RÉGIE : R-3842-2013**

Chère consœur,

La présente fait suite à la réception, le 17 septembre dernier, de plus de 569 demandes de renseignements supplémentaires sur la preuve du Distributeur et du Transporteur. La collaboration de nos experts est requise afin de répondre à plus de 60 % de ces demandes, ce qui requiert la traduction vers l'anglais de plus de 340 questions. Or, nous sommes informés que la traduction de ces questions ne sera disponible que le 27 septembre prochain. Bien que les réponses à ces demandes de renseignements soient attendues le 27 septembre suivant le calendrier actuel, il sera impossible pour nos experts de rencontrer ce délai.

Dans les circonstances, nous n'avons d'autre choix que de demander à la Régie un ajustement au calendrier du déroulement du dossier selon les paramètres suivants :

Action	Calendrier actuel	Calendrier proposé par HQDT
Date limite pour les réponses du Transporteur et du Distributeur aux DDR	27 septembre 2013 à 12 h	4 octobre 2013 à 12h: Réponses aux DDR des <b>intervenants</b> et aux DDR de la <b>Régie</b> sur le MTÉR  11 octobre 2013 à 12h: Réponses aux DDR de la <b>Régie</b> sur le taux de rendement
Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des observations des personnes intéressées	8 octobre 2013 à 12 h	15 octobre 2013 à 12h

Action	Calendrier actuel	Calendrier proposé par HQDT
Date limite pour les DDR sur la preuve des intervenants et pour les contestations des demandes de reconnaissance de statut d'expert	17 octobre 2013 à 12 h	18 octobre 2013 à 12h
Date limite pour les réponses des intervenants aux DDR	24 octobre 2013 à 12 h	Date maintenue
Période réservée pour l'audience	24, 25, 30, 31 octobre et les 1er, 4 et 5 novembre 2013	Dates maintenues

Ces amendements, somme toute mineurs, sont appropriés et raisonnables dans les circonstances. Ils assurent à la Régie et aux intervenants d'avoir en mains les réponses à leurs demandes de renseignements dans un délai suffisant avant le dépôt de leurs preuves de fait et d'expert et prévoient le maintien des dates d'audience qui ont été convenues.

L'ajustement proposé au calendrier n'a pas pour effet de retarder le déroulement du présent dossier et préserve les droits de toutes les parties.

Nous prions la Régie d'accorder la présente demande d'ajustement au calendrier et de le modifier en conséquence.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations les meilleures.

*(s) Marie-Christine Hivon*

Marie-Christine Hivon

MCH/jb

Copies : Me Éric Dunberry, Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
Me Yves Fréchette, Directeur – Affaires juridiques Transport et Distribution